Ecole Nationale d’Administration

Rabat

8eme promo

Cours : les institutions financières Marocaines

Professeur : M Mohammed kharis

Tronc Commun

Les institutions financières marocaines

16/10/08

1. La monnaie
2. Définition.
3. Fonction.
4. Formes.
5. Les agrégats.
6. Les contreparties.
7. Le système bancaire marocain.
8. La réglementation (la loi bancaire).
9. Les différents établissements bancaires.
10. La politique monétaire.
11. Les marchés de capitaux.
12. La monnaie

La monnaie est un bien particulier qui joue les principales fonctions suivantes :

* Mesurer la valeur.
* La monnaie est un moyen d’échange.
* La monnaie est un moyen de payement.
* La monnaie est un moyen d’épargne (l’épargne monétaire).
* La monnaie est un instrument de politique.(la politique monétaire est une composante essentielle de la politique économique).

1. Mesurer la valeur.

Dans une économie où les biens et services s’échangent la mesure de la valeur s’impose. Dans une économie de troc une marchandise s’échange contre une autre à condition de déterminer le prix relatif. (A B combien de A pour un B et l’inverse). Supposant que nous avons une marchandise à échanger il faut déterminer n(n-1)/2 :prix relatif à partir de la matrice des prix ; mais si « n » augmente le nombre de prix relatifs à déterminer devient de plus en plus important ; ce qui complique les opérations de change d’où la nécessité d’introduire la monnaie pour déterminer la valeur de tous les biens et services à échanger. C’est le prix absolu qui peut être défini comme le nombre d’unités monétaires nécessaires pour acquérir un bien ou un service.

1. La monnaie est un moyen d’échange

Dans une économie monétaire la monnaie est utilisé pour effectuer les opérations de change exemple : à temps 1 je peux vendre le produit (A) contre de la monnaie et à (temps 2) je peux acheter le produit (A) contre de la monnaie. Le temps1 peut être différente de temps 2 et aussi le lieu d’échange peut être différent. La monnaie est aussi considéré comme un facteur de liberté pour les agents économiques (alors que le troc il faut la coïncidence des volontés) la monnaie est alors instrument d’échange indéterminé dans le temps dans l’espace dans le bien à acquérir auprès de n’importe quel opérateur.

23/10/08

1. La monnaie est un moyen de payement

Et pour être moyen de payement elle doit avoir une valeur :

1. **La valeur intrinsèque** : les monnaies en circulation en ce moment n’ont pas de valeur intrinsèque, marchande. Autrefois il y avait des monnaies d’or ou d’argent elles avaient une valeur marchande.
2. La valeur faciale, nominale : c’est le nombre d’unité monétaire inscrit sur la face de la monnaie. Cette valeur faciale doit être garantie par l’émetteur : l’état. La monnaie est alors un moyen de pouvoir que détient l’état.

La monnaie nationale n’a de valeur faciale qu’a l’intérieur des frontières marocaines.

1. La valeur réelle : c’est le pouvoir d’achat de la monnaie c’est le nombre de biens ou de services qu’on peut acquérir par unité monétaire il est égale à (1/prix) cette valeur se dégrade dans le temps.

Cette valeur doit être stable au moins à court terme d’où la nécessité de maîtriser l’inflation pour préserver le pouvoir d’achat de la monnaie.

1. La valeur étrangère : la monnaie nationale doit avoir une valeur externe, c'est-à-dire une valeur par rapport aux monnaies étrangères. C’est le taux de change : le nombre d’unité monétaire nationale nécessaire pour l’acquisition d’une monnaie étrangère.
2. La monnaie est un moyen d’épargne

C’est un moyen de réserve de la valeur sous condition de préserver la valeur réelle de la monnaie au moins au court terme

1. La monnaie est un moyen de la politique économique

Et particulièrement de la politique monétaire. En agissant soit sur la liquidité ou sur les taux d’intérêt direct appelé aussi taux de base, appliquer par la banque centrale aux autres banques. (Avec lequel la banque centrale vend de la monnaie aux autres banques).

1. Les formes de la monnaie

La monnaie est passée plusieurs étapes, d’une monnaie matérielle à une monnaie totalement dématérialisée (sans support matériel) encourager les transactions.

Les formes de la monnaie en circulation actuellement sont de deux types :

* La monnaie fiduciaire.
* La monnaie scripturale.

Pour la monnaie fiduciaire (MF) c’est une forme de monnaie dont la circulation est basée seulement sur la confiance, elle est constituée de deux composantes :

**La monnaie divisionnaire** MD (les pièces de monnaie auxquelles on ajoute les billets de banques).

MF=MD+les billets de banque. Il faut noter que la monnaie divisionnaire a un pouvoir libératoire limité même à l’intérieur du territoire a 50 fois la valeur faciale de chaque pièce monétaire. Pour les billets de banque elles ne peuvent être rejeté leur pouvoir libératoire est totale.

**La monnaie scripturale :** c’est la monnaie écriture sur les registres bancaires, elle peut être évaluée par la somme des soldes créditeurs des comptes à vu des agents non bancaires (ménage, entreprise non bancaire, trésor…) auprès des agents bancaires (banque, trésors, …)

Note1 : on constate que le trésor a un double statu : 1) agent non bancaire qui est l’agent comptable de l’état (il ordonner les dépenses et collecter les recettes publiques) dans ce cas il est gérer par la banque centrale. 2) agent bancaire dans la mesure où il peut ouvrir des comptes pour collecter des dépôts.

Note2 : on exclue de la monnaie scripturale la monnaie interbancaire.

Note3 : les comptes bancaires sont de deux types soit des comptes à vu utilisables à n’importe quel moment qui sont eux même de deux types, les comptes chèque pour les personne physique s il est non rémunéré, et les comptes chèque courants ouverts pour les professionnels et les entreprises ce dernier peut être débiteur. Et le compte sur carnet là on n’a pas droit au carnet de chèque et le compte est rémunéré. Le deuxième type c’est les comptes à terme, les comptes bloqués, pour 6 mois renouvelables et rémunéré.

La monnaie scripturale peut circuler par les instruments suivants :

1. L’émission de chèque.
2. Les ordres de virement.
3. Les ordres de prélèvement.
4. Les cartes monétaires (de retrait et carte de retrait et de payement).
5. Les effets de commerce.

La monnaie est la composante la plus importante des moyens de payement en circulation, et son développement dépend du développement du système bancaire, te aussi du taux de bancarisation (le total des comptes sur la population) qui est au Maroc de 25%.

La faiblesse de la bancarisation au Maroc peut être expliquée par les facteurs suivants :

1. La jeunesse de la population.
2. La faiblesse et l’instabilité du revenu.
3. Le taux de l’analphabétisme.
4. L’importance de la femme au foyer dans le totale de la population.
5. L’importance du monde rural.
6. L’importance du système informel.
7. Les agrégats monétaires

L’agrégat est un indicateur statistique (calculer une quantité à un moment donné) synthétique (de l’ensemble) calculé sur une période donnée (généralement semestrielle ou annuelle).

L’agrégat a deux objectifs :

* Quantification (calculer).
* Analyse des comportements monétaires et financiers à savoir :
* L’importance de la consommation des différents agents économique.
* La capacité de leur épargne.
* La capacité de leur endettement.

Les agrégats monétaires sont de trois types, M1, M2, M3 ; ils sont constitués par intégration successive des produits monétaire c'est-à-dire (M1с M2) с M3.

**M1** : c’est l’agrégat le plus liquide il est constitué de la monnaie fiduciaire + la monnaie scripturale mobilisable par chèque. (M1=MF+MS mobilisable par chèque).

**M2 :** M1+ la monnaie scripturale non mobilisable par chèque.

**M3** : c’est la masse monétaire elle est constituée de M2+les placements à terme.

**Les placements à terme :** sont  constitués des dépôts à terme (rémunérés) +

* les bons de caisse (titre de créance émis par les banques et souscrits par leurs clients à terme, ils donnent lieu à un intérêt, sont généralement nominatif, et ne sont pas négociable.
* Le CD : le certificat de dépôt c’est un titre de créance négociable sur le marché monétaire.

NB : à ces agrégats monétaires les autorités monétaires ajoutent ce qu’on appelle les placements liquides (PL1 ; PL2 ; PL3 ; PL4), ce sont des placements qu’on peut transformer en liquidité, mais sont moins liquides que la masse monétaire.

PL1 : bon de trésor+les titres de créance négociable (billets de trésorerie ; les bons de société de financement émis par les entreprises non financières industrielle et commerciales).

1. Les contreparties de la masse monétaire

Les contreparties de la masse monétaire constituent les origines de la création de la monnaie ; et sont constitués des créances des agents bancaires sur les agents non bancaires.

De ce fait pour qu’il ait création de la monnaie il faut deux types d’agents :

1. **Un agent bancaire** créateur de monnaie (banque commerciales, banque centrale, trésor public, mais ces deux derniers n’ont pas de rôle important dans la création de la monnaie).
2. **Un agent non bancaire** : les ménages (personne physique), les entreprises non bancaires, les collectivités locales ; les autres institutions ; et le trésor public.

La création de la monnaie se fait toujours sous formes scripturale et en cas de besoin une partie de cette monnaie peut être transformé en monnaie fiduciaire.

Les banques commerciales sont les principaux créateurs de la monnaie mais elles ne créent pas la monnaie fiduciaire ils ne créent que la monnaie scripturales. C’est la banque centrale qui a le monopole de la création de la monnaie fiduciaire ; et très peu de monnaie scripturale. Le trésor lui crée très peut de monnaie scripturale au profit de l’état seulement.

L’origine de la monnaie c’est les créances.

AB ANB

Créance de AB sur compte de l’ANB M1=MF+MS (mobilisable par chèque)

ANB +100 de 370 (solde1) à T1 : M1=250+370=620

+100=470 (solde2) à T2 :M2=250+370+100=720

A T3 retrait par l’ANB de 300 DH à T3 : M3= 250+300+170=720

A T4 dépôt de l’ANB de 200 DH à T4 : M4= 350+200+170=720

Lors du retrait ou du dépôt par l’ANB chez l’AB il n y a que transformation de la monnaie respectivement d’une monnaie scripturale à la monnaie fiduciaire ou le contraire.

Les contreparties de la création de la monnaie sont de deux types : Les créances internes et les créances externes.

**Les créances internes** : elles représentent les origines internes de la création de la monnaie elles sont de deux types : les créances sur l’économie et les créances sur le trésor public.

*Les créances sur l’économie :* elle représente les crédits monétaires (les crédits financés par la création de la monnaie) accordés par les banques aux ménages et entreprises. Les crédits constituent la principale source de la création de la monnaie.

*Les créances sur le trésor public*: elle représente le financement monétaire du trésor public par les banques commerciales, et par la banque centrale. Les banques financent le trésor public par l’acquisition des titres publics (bons de trésor) dans ce cas le trésor public est un agent non bancaire.

N.B : avant 2005 le financement du trésor public se faisait par la banque centrale par des avances statuaires, (1 / fiscales de l’année précédente avec un taux d’intérêt de 0%), et des avances conventionnelles. Après 2005 plus d’avances statuaires, le trésor public est désormais considéré comme tout agent économique.

Les créances sur le trésor public sont classées comme la troisième contrepartie de la création de la monnaie nationale.

**Les créances externes :** elles sont constituées des créances des agents bancaires nationaux sur le reste du monde (les agents extérieurs). Ces créances peuvent être évaluées par les avoirs extérieurs nets : le solde de ces avoirs = les créances des AB nationaux sur le reste du monde – engagements des AB nationaux vis à vis du reste du monde.

Si solde est positif c’est à dire créances supérieurs aux engagements cela veut dire qu’il y a entrée de la devise, qui doit être changé en monnaie nationale pour être utilisé à l’intérieur des frontières, donc il y a création de la monnaie (Ce change Doit se faire par une banque commerciale).

AB ANB

Stock de devise compte de l’ANB 1000 €

+500 € +500 € × 11 (taux de change) - 500

= 5500 dh 500 €

Création de la monnaie en cas de change.

Si le solde est négatif, il y a donc sortie de la devise (engagements supérieurs aux créances).

AB ANB

-500€ ANB (importateur) 100000

10000 94500

- 5500 + 500€

= 94500

Cette contre partie constitue la deuxième origine de la création de la monnaie nationale.

N.B : l’importance de cette origine est influencée par :

* La situation de la balance commerciale (exportation, importation).
* L’importance des transferts des MRE.
* L’importance des IDE.
* L’importance de la dette étrangère.

Les limites de la création de la monnaie :

* 1ERE l’inflation.
* 2eme limite : il s’agit de la fuite en monnaie fiduciaire, dans ce cas c’est la transformation d’une partie de la monnaie scripturale (créée par les banques commerciales) en monnaie fiduciaire (créée par la banque centrale). (voire politique monétaire).

Le refinancement des banques en monnaie fiduciaire ce fait actuellement sur le marché monétaire, c'est-à-dire par les mécanismes du marché (voir marché monétaire).

* 3eme limite : il s’agit de la fuite d’une partie de la monnaie scripturale créée par les banques commerciales en une autre forme de monnaie scripturale créée par d’autre banque commerciale.

En cas de débit la banque centrale alimente le compte de la banque commerciale en contre partie d’un taux d’intérêt au prix du marché + 6 points (taux d’enfer).on parle ici de la “compensation“.

N.B : la compensation est faite par la banque centrale à la fin de chaque journée.

* 4eme limite : l’importance de la demande de monnaie (soit pour consommer ou pour investir). Cette demande doit être solvable.

Travail à faire :

Etudier l’évolution des agrégats, et des quantités de la masse monétaire, entre 1987 et 2007en prenant en compte l’année 1987.

Taux de croissance annuel moyen = -1

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Montant en MD | % | Montant en MD | % | ∆ | Montant en MD | % | ∆ |
| MF | 20 003 | 25 ,95 | 48 662 | 21 ,06 | 9,29 | 119 839 | 18 ,58 | 9,43 |
| MS | 34 718 | 45,03 | 92 198 | 39,91 | 10 ,25 | 327937 | 50,87 | 13,53 |
| PAV | 5891 | 7,64 | 25 938 | 11,24 | 16 | 71 750 | 11 ,12 | 10,69 |
| PAT | 16 485 | 21,38 | 64 121 | 27,76 | 14,54 | 125 130 | 19,41 | 6,91 |
| M3 | 77 097 | 100 | 230964 | 100 | 11 | 644 656 | 100 | 12 |

Remarque :

Le montant des agrégats monétaires (masse monétaire, et toutes ses composantes) sont toujours en augmentation dans le temps, et ne baisse jamais et ce à cause de l’augmentation de la demande (augmentation du nombre des ménages, et des entreprises)

1ere étapes de l’analyse c’est la lecture

La part la plus importante de la masse monétaire est la part de la MS, qui est de 39,91 MD en 1997, et devient de plus en plus important en 2007 (50,87 MD).

La masse monétaire évolue de 11% dans la première période, et de 12% dans la deuxième période, et de 12% dans la deuxième période, dans ce nous avons la masse monétaire qui évolue plus vite que le PIB. Cette évolution de M3 peut s’expliquer par l’évolution des composantes de la masse monétaire, et principalement par celle de la monnaie scripturale (en moyenne 50%, dépôts à vue et placement à vue 62% de la masse monétaire).

L’importance de la monnaie scripturale peut s’expliquée par plusieurs facteurs dont on peut citer :

* Le développement du système bancaire marocain, suite à la loi de 93, et celle de 2006, et cela a comme conséquence le développement de la bancarisation au Maroc.

Le taux de bancarisation peut être calculé par les rapports suivant :

= (en 2007 de 27%). Mais si on intègre les comptes au prés de Barid al Maghrib (123 agences), ce taux augmente à 40%.

Cela donne un taux de 31%.

* Le développement du revenu des marocain, et la baisse du taux de chômage.
* L’évolution de M3 s’explique aussi par l’évolution des placements à terme, ceci s’explique par l’évolution de l’épargne des marocains, qui est encourager par l’augmentation du taux d’intérêt dans la première partie, contrairement à la deuxième période.

NB : les produits d’épargne bancaire sont : les placements à vue ; les bons de caisse ; les certificats de dépôt ; et les dépôts à terme. En plus de ces produits les banques peuvent mettre à la disposition de leurs clients d’autres produits d’épargne non bancaire, tel que les produits de banque assurance ; les OPCVM (les produits de placement les plus importants) ; les produits du marché financier (actions, obligations) ; et les produits du marché monétaire (titre de créance négociable TCN : les bons de trésor, les bons de société de financement, et les billet de trésorerie émis par des sociétés non financières).

La masse monétaire est fortement liée à e aux contreparties de la masse monétaire, à savoir : les crédits à l’économie, les avoirs extérieurs nets et les créances sur le trésor public.

L’analyse de l’évolution de la masse monétaire entre 1987 et 2007

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Montant en MD | Part% | Montant en MD | Part % | ∆ | Montant en MD | Part % | ∆ |
| Créance sur l’éco | 52423 | 56,24 | 159424 | 57,27 | 11,76 | 436285 | 61,03 | 10,59 |
| * BAM | 5835 | 11,13 | 7395 | 4,64 | 2,40 | 6820 | 1,56 | -0,86 |
| * Banques | 46588 | 88,87 | 152029 | 95,36 | 12,55 | 429465 | 98,44 | 10 ,94 |
| Créance sur le R M | 3213 | 3,46 | 40649 | 14,60 | 28,89 | 208519 | 29,17 | 17,76 |
| * BAM | 2985 | 92,90 | 40355 | 99,28 | 29,75 | 188327 | 90,32 | 16,65 |
| * Banques | 228 | 7,09 | 294 | 0,72 | 2,57 | 20192 | 9,68 | 52,64 |
| Créances sur l’Etat | 37076 | 39,99 | 78296 | 28,13 | 7,76 | 70065 | 9,80 | -1,10 |
| * BAM | 8799 | 23,73 | 19680 | 25,13 | 8,38 | -3425 | -4,89 |  |
| * Banques | 28277 | 76,26 | 58616 | 74,87 | 7,56 | 73490 | 104,89 | 2,29 |
| total | 92712 | 100% | 278369 | 100% | 11,62 | 714869 | 100% |  |

L’analyse du deuxième tableau de

* En cherchant à maîtriser l’inflation, le trésor public n’est plus financé directement par la création de la monnaie, mais il doit se financer directement sur le marché.
* Une partie des dettes publiques externes est transformé en investissements directs étrangers.
* Il y a une diminution de la dette externe, mais une augmentation de la dette interne.
* Le trésor public peut se financer sur le marché externe, où le taux d’intérêt est moins important de, mais il y a risque de change (qui peut être maîtrisé par l’achat d’une assurance).

En étudiant les contreparties de la création monétaire en constate que :

* la première contrepartie de la création de la monnaie est le crédit monétaire à l’économie (ménages et entreprises), ces crédits constituent le noyau dur de toutes les économies, et principalement les économies d’endettement celles qui se financent principalement par le crédit bancaire, (par opposition aux économies du marché qui se financent d’une manière importante par les marchés de capitaux). Les crédits évoluent avec des taux de croissance qui diffèrent d’une période à l’autre selon la conjoncture économique et selon les orientations de la politique monétaire[[1]](#footnote-2).
* Pour la deuxième contrepartie c’est les avoirs extérieurs nets des banques, ceux-ci sont influencés par la balance commerciale (les exportations et les importations). Les transferts des MRE, le secteur touristique, les investissements directs étrangers, et la dette externe, l’importance de ces avoirs varient selon la conjoncture internationale et selon la compétitivité de l’économie nationale (exporter et attirer).
* Pour la troisième contrepartie elle est constituée des financements monétaires du trésor public par les banques en achetant les bons de trésor. suite à la restructuration des finances publiques, la part de cette contrepartie devient moins importante, son évolution ne dépend pas seulement du déficit budgétaires, mais aussi de la manière avec laquelle celui –ci est financé, actuellement le trésor public est obligé de diversifier ses ressources de financement, et ce pour éviter l’inflation et l’effet d’éviction (c'est-à-dire le trésor public essaye d’évincer les autres agents économiques et notamment les PME et PMI.

1. LE Système bancaire marocain

Pour financer l’économie dans les meilleures conditions possibles (produits financiers adaptés aux besoins, et un taux d’intérêt plus faible), le système bancaire marocain a connut depuis 1990 plusieurs réformes dont on peut citer :

* La déréglementation : (la libéralisation).
* Le désencadrement : désormais les banques peuvent financer l’économie avec n’importe quelle quantité de monnaie, à condition de respecter les règles prudentielle : capital minimum, respecter la réserve monétaire (15%) de dépôt à vu, la répartition du risque, la solvabilité (le ratio de+ de 8%. (voir politique monétaire)).
* Le décloisonnement : il n y a plus de spécialisation, dans l’objectif d’avoir le statut de la banque universelle, qui peut financer n’importe quel secteur, pour avoir un système bancaire concurrentiel.
* La libéralisation : libéralisation des taux d’intérêt (débiteur, et créditeur).
* Le refinancement des banques : l’acquisition de la monnaie fiduciaire se fait actuellement sur le marché monétaire, et non auprès de la banque centrale. Par conséquent le réescompte est éliminé le refinancement se fait d’abord sur le marché interbancaire, et en dernier recours auprès de la banque centrale (voir le marché monétaire) par les technique d’avance : 7 jrs, 3jrs, ou 24 heurs.

Ces réformes on donner lieu à la loi bancaire 1993 qui a remplacé celle de 1967, et à la loi de 2006 qui a remplacé celle de 1993, et c’est la loi qui est en vigueur actuellement.

Le système bancaire marocain actuel peut être schématisé comme suite :

* Les autorités monétaires :
* Il y a deux : la BAM et le ministère des finances, mais principalement c’est la banque centrale.
* Les organes de consultation :
* Le conseil national du crédit et de l’épargne.
* Le conseil des établissements de crédit.
* La commission disciplinaire des établissements de crédit.
* Les organes de représentation :
* Le groupement professionnel des banques du Maroc
* L’association professionnelle des sociétés de financement
* Les établissements de crédit :
* Les banques
* Les sociétés de financement

Ce sont des entreprises sous forme de société anonyme,( et ce quelque soit la nationalité des actionnaires et celle des dirigeants), et qui effectue d’une manière permanente au moins l’une des activités suivantes :

* La collecte des fonds du public : dépôt à vu[[2]](#footnote-3) dépôt à terme etc.
* La distribution de crédits est généralement (à court terme de consommation).
* La gestion des moyens de paiement : chèque, cartes de paiement, etc. ou de la mise à la disposition de la clientèle de ces moyens.

La loi bancaire assimile aux opérations de crédit les opérations suivantes :

* **Le cautionnemen**t : crédit par signature, pour avoir le crédit par décaissement auprès d’un autre établissement de crédit. c’est le cas de la CCG, la caisse centrale de garantie qui est un organisme public de garantie, et DAR ADDAMANE qui est aussi un organisme public qui cautionne actuellement MOKAWALATI. La CMM, la caisse marocaine de marché qui garantit principalement les marchés publics. Toutes les banques actuellement peuvent faire le cautionnement.
* **Le leasing** ou le crédit-bail : c’est une location de biens soit mobiliers ou immobiliers avec possibilité d’achat.
* **Le réméré** : c’est une opération de vente avec option (voir obligation) de rachat, généralement, de titres financiers. C’est le cas par exemple des titres émis par les OPCVM[[3]](#footnote-4), qui sont des organismes spécialisés dans la collecte de l’épargne et son placement sur le marché des capitaux : Le marché monétaire et le marché financier.[[4]](#footnote-5)

Les établissements de crédits peuvent aussi faire ce qu’on appelle les opérations connexes par exemple les opérations de change, les opérations capital-risque, la gestion de portefeuilles, le conseil financier (l’ingénierie financière), la banque assurances etc.

Les établissements de crédit sont de deux types : les banques, et les sociétés de financement.

**Les banques**: ce sont des établissements de crédit qui peut faire toutes les activités cité par la loi bancaire, (les activités principales, les activités assimilées au crédit, et les opérations connexes). L’objectif est d’avoir une banque à statut universel, qui doit donner lieu à un système bancaire concurrentiel pour financer l’économie dans les meilleures conditions, et aussi mobiliser l’épargne dans les meilleures conditions possibles, la banque a le monopole de collecte des dépôts à vue ou d’un terme inférieur ou égale à deux années.

**Les sociétés de financement** : ce sont des établissements de crédit qui ne peuvent effectuer que l’activité cité dans leur agrément, les sociétés de financement sont spécialisées dans des activités données par exemple les sociétés de financement spécialisé au crédit à la consommation, des sociétés de financement spécialisé dans le leasing (Maroc leasing), des sociétés spécialisées dans l’affacturage[[5]](#footnote-6). Les sociétés de financement n’ont pas le droit de collecter les dépôts à vue ou d’un terme inférieure ou égale à deux années. Donc pas de gestion de comptes.

Leur financement se fait principalement par l’émission des BSF sur le marché monétaire (marché interbancaire, marché du trésor public, et marché des TCN).

**La banque centrale :** le statut de la banque centrale a comme objectif d’élargir son champ d’activité (le contrôle), en intégrant le CDG, le service financier de BARID AL MAGHRIB, la CCG, et les associations de la micro finance. Actuellement, seul le trésor public est exclu de ce contrôle. L’autre objectif de ce nouveau statut est de renforcer le pouvoir de la banque central dans l’élaboration des orientations de la politique monétaire.

(Banque centrale politique monétaire ; ministère des finances politique budgétaire).

Les principales fonctions de la banque centrale sont :

* L’autorité monétaire : le contrôle monétaire qui se fait sur place par des inspecteurs, et sur pièce sur la documentation comptable. (il y a un problème d’information).
* C’est la banque de l’Etat : la banque centrale gère le compte du trésor public, est et participe aussi à son financement, pas de manière directe mais sur le marché monétaire.
* C’est la banque des autres banques : elle gère leurs comptes courants qui doivent être toujours créditeur Pour faciliter la compensation quotidienne et maîtriser l’inflation. elle doit aussi les refinancer (pas directement mais sur le marché monétaire).
* L’élaboration de la politique monétaire : en consultation avec le gouvernement (ministère des finances), les organes de consultation et les organes de représentation.
* le change : en l’absence d’un marché de change dynamique c’est la banque centrale qui gère le stock de devises existant à peu près 96 %. [[6]](#footnote-7)

1. la politique monétaire

La politique monétaire est une composante essentielle de la politique économique. C’est une politique conjoncturelle, elle peut être défini comme un ensemble de mesures prises par le pouvoir public, représenté par les autorités monétaires essentiellement la banque centrale pour atteindre les objectifs macroéconomiques (le carré magique).

Actuellement la banque centrale agit sur deux variables monétaires à savoir : la liquidité bancaire et le taux de refinancement c’est ce qu’on appelle les objectifs opérationnels. C’est deux variables sont liés.

1. La liquidité bancaire

C’est la quantité de monnaie centrale que possèdent les banques, elle est constituée de deux composants : Les encaisses bancaires, et les soldes créditeurs des comptes courants bancaires auprès de la banque centrale.

La banque centrale peut agir sur cette liquidité (soit à la hausse soit à la baisse) en fonction de ses objectifs, par les instruments suivants :

1. La réserve monétaire réserves obligatoires

C’est une quantité de monnaie centrale, que les banques doivent avoir, en permanence, auprès de la banque centrale[[7]](#footnote-8). La liquidité de cette réserve varie en fonction des objectifs de la politique monétaire. Elle est calculée sur la base des deux variables suivant :

Le taux de la réserve : qui varie en fonction des objectifs de la banque centrale il est actuellement de 15 % de l’assiette.

L’assiette : c’est la base de calcul de la réserve monétaire el le est actuellement constituée des exigibilités à vue et à court terme, c’est-à-dire les dépôts à vue et les dépôts à court terme. On peut l’élargir en cas d’inflation, ou au contraire en cas de sous liquidité et 10 pour ne garder que les dépôts à vu.

1. L’open market (le marché ouvert) :

Toujours dans l’objectif de la régulation de la liquidité, c’est une opération d’achat ou de vente des titres publics aux banques par la banque centrale. S’il y a surliquidités, la banque centrale va l’éponger et l’absorber par la vente des titres publics, et dans le cas de sous liquidités la banque va procéder par l’achat de ces titres publics. L’open market se fait sur le marché monétaire. Pour l’efficacité de ces techniques il faut :

* Un marché monétaire dynamique.
* Les banques doivent avoir un portefeuille de titres publics importants.

NB la technique d’open market a deux objectifs :

* La régulation de la liquidité bancaire
* Et un objectif indirect qui est le financement du trésor public.

Pour les banques l’importance de ce portefeuille :

* C’est une possibilité de placement.
* d’avoir un support titre pour être financé sur le marché monétaire[[8]](#footnote-9)

1. **les prises en pension [[9]](#footnote-10)**

En cas de Surliquidité la banque centrale opère par des reprises de liquidités, pendant des courtes périodes, et ceux pour réguler la quantité de monnaie en circulation en fonction des objectifs de l’économie.

L’objectif de ces instruments c’est la régulation de la quantité de monnaie en circulation, mais aussi de rendre les banques toujours dépendantes de la banque centrale en matière de refinancement.

1. Le taux de refinancement

C’est le taux avec lequel les banques commerciales se refinancer auprès de la banque centrale sur le marché monétaire. Ce refinancement se fait actuellement par la technique d’avance sur 7 jours[[10]](#footnote-11), 5 jours et 24 heures (Le 5 jours est actuellement suspendu). Le taux de refinancement le plus faible c’est celui appliqué aux avances sur 7 jours, et le plus élevé ces celui des 24heures.

Si il baisse les autres aussi, et de ce fait le taux d’intérêt aussi (le tout est lié).

Le système bancaire est soumis, en plus de la loi bancaire et des orientations de la politique monétaire, à un ensemble de règles prudentielles qui peuvent être nationales et parfois internationale (c’est le cas de Bâle 2) :

1. Le capital minimum

Celui –ci doit être au minimum de 200 000 000 de dirhams pour les banques qui reçoivent les fonds du public, et 100 000 000 de dirhams pour celles qui ne reçoivent pas des fonds du public. Pour les sociétés de financement leur capitale varie de 50 M à un 1M de dirhams selon l’activité de la société de financement.

1. Le ratio de solvabilité (ratio de Bâle1 et de Bâle2)

Il vise la solvabilité de la banque pour faire face à ces exigences et dans ce cas le ratio est égale ≥ 10%

1. Le ratio de liquidités

≥ 100 %

Les objectifs de cette liquidité :

* faire face à la demande de leur clientèle.
* Faire face aux opérations interbancaire.
* Respecter les réserves de la liquidité bancaire auprès de la banque centrale.
* La liquidité est utilisée par la banque centrale pour la régulation du marché, c’est le support de la politique monétaire.

1. Le ratio de division de risque

Dans ce cas la banque ne doit pas avoir sur un même client des créances qui dépassent 20% de ses fonds propres (d’ailleurs une fois qu’on dépasse 5% on doit informer la banque centrale).

On constate que l’activité bancaire c’est l’activité bancaire la plus réglementée au monde. Avec la réforme celle-ci est devenue de plus en plus libéralisée, c'est-à-dire que les banques peuvent faire toutes les activités citées par la loi bancaire (les trois principales activités, les opérations assimilées au crédit, et les opérations connexes), mais pour sauvegarder la stabilité du système et assurer la protection de la clientèle, les banques doivent respecter la réglementation en vigueur, à savoir : la loi bancaire, les règles prudentielles, et les orientations de la politique monétaire. Pour veiller au respect de cette réglementation la banque centrale doit contrôler le système, soit sur place (inspecteurs), soit sur pièce (les documents comptables dont les informations sont maintenant soumises aux normes internationales (IAS/IFRS).

Pour renforcer le rôle de la banque centrale dans la politique monétaire (en matière de contrôle), il a eu dernièrement la réforme de son statut, qui a élargit son champs d’activité et lui a donner plus d’indépendance.

1. Le marché des capitaux

En plus du financement de l’économie par la création monétaire, l’économie peut être financée par les marchés de capitaux, et principalement le marché financier[[11]](#footnote-12).

Le marché financier peut être défini comme un marché de capitaux à moyen et long terme, c'est-à-dire un marché de capitaux stable. Le financement sur ce marché se fait par l’épargne déjà existante.

Ce marché est constitué de composante :

* Le marché primaire.
* Le marché secondaire.

Ces deux marchés sont interdépendants (on ne peut avoir l’un sans l’autre).

1. Le marché primaire

C’est le marché sur lequel se fait le financement des agents à besoin de financement (les entreprises quelque soit leur statut juridique, le trésor public, et autres organismes publics même les collectivités locales), en contre partie de l’émission de titres financiers qui peuvent être soit des obligations soit des actions.

* Les obligations : ce sont des titres de créances émises au moment du lancement d’emprunts par un agent à besoin de financement qui remplit les conditions. ces titres donnent le droit à un intérêt généralement fixe, et au remboursement à la fin de l’échéance.
* Les actions : ce sont des titres de participation dans le capital social de l’entreprise émettrice les droits des actionnaires sont principalement : recevoir les dividendes, assisté directement ou indirectement à l’assemblée générale, et le droit à l’information (Augmentation de capital distribution des dividendes). Les actions peuvent être émises dans les conditions suivantes :
* Par les entreprises privées soit au moment de la création, ou lors de l’augmentation de capital.
* par des entreprises semi-publiques qui peuvent émettre des actions dans les cas suivants :
* Au moment de la création.
* L’augmentation de capital (croissance).
* Privatisation de la partie publique.
* Les entreprises publiques peuvent aussi émettre des actions dans les cas suivant
* Au moment de la privatisation totale ou partielle.

NB1 : en exclu le trésor public qui ne peut émettre d’actions, car il n’a pas la forme d’entreprise, et pour la même raison en exclut les collectivités locales.

NB2 : seules les sociétés de capitaux et la société à responsabilité limitée peuvent émettre des actions.

C’est titres sont acquis (souscrit) par les agents à capacité de financement c’est-à-dire les épargnants qui son principalement : les ménages, les organismes institutionnels, les OPCVM, et les entreprises.

Ces agents peuvent être résidents aux non-résidents, par contre les agents à besoin de financement doivent être résidents.

Les intervenants sur ce marché sont :

* Les agents à besoin de financement émetteur de titres et collecteurs de l’épargne.
* Les agents à capacité de financement ce sont les les acquéreurs ou les souscripteurs de titres
* Les intermédiaires entre les ABF et les ACF sont généralement les banques, les sociétés boursières, et les OPCVM. A ce niveau ces organismes sont considérés comme des collecteurs d’ordres.

Le marché primaire n’a pas de lieu précis mais il’ est établi sur la totalité du territoire national et même à l’extérieur.

Les titres achetés sont gérés actuellement par des comptes titre, puisque ceux-ci sont totalement dématérialisée, ces comptes titres sont centralisées auprès de MAROCLEAR le dépositaire central.

Le rôle de MAROCLEAR est la sécurité et la compensation des opérations, comme la banque centrale pour les comptes de monnaie.

Ce marché primaire est organisé par les autorités suivantes : la banque centrale et le CDVM.

NB : le financement sur ce marché se fait toujours par l’émission de nouveaux titres, donc c’est sur ce marché que se fait le financement des agents à besoin de financement.

1. Le marché secondaire (la bourse, marché de l’occasion) :

C’est le marché sur lequel se fait la négociation des titres (vente et achat) déjà émis sur le primaire. Le principal rôle de la bourse c’est d’assurer la liquidité des titres. Les intervenants sur le marché boursier sont essentiellement :

* La société boursière appelée aussi la société gestionnaire :

C’est une société anonyme privée dont le capital social doit être en permanence détenu à parts égales[[12]](#footnote-13) par les sociétés boursières. Le rôle de la société boursière c’est d’abord d’assurer la gestion quotidienne du marché : l’administration, la cotation, ouverture de séances. En plus de la gestion quotidienne, elle prépare les introductions au marché, et annonce aussi la radiation.

Elle veille au respect de la réglementation par les différents intervenants, et surtout à la transparence en veillant sur la publication de toutes les informations concernant les sociétés cotées en bourse.

* Les sociétés boursières :

Ce sont des sociétés anonymes privées qui ont pour principale fonction l’intermédiation boursière, c’est-à-dire l’exécution des ordres boursiers[[13]](#footnote-14) soit pour l’achat soit pour la vente.

Ces sociétés ont le monopole de la négociation sur le marché boursier.

* MAROCLEAR le dépositaire central :

Il est l'organisme qui centralise la gestion des comptes titres, c'est la banque centrale des comptes titres, il assure aussi le règlement-livraison des titres.

* Le CDVM

C’est l'autorité du marché il veille au respect de la réglementation du marché.

Le marché secondaire est facturé comme suite :

Le marché secondaire

Le marché centrale le marché de blocs

M premier M second M troisième

1. Le marché central :

C’est le marché sur lequel se fait la négociation publiquement sur l'un des marchés suivants

* Sur le marché premier qui est réservé aux grandes entreprises.
* Sur le deuxième, réservé aux entreprises moyennes.
* Sur le troisième réservé aux petites entreprises innovantes.

1. Le marché de blocs :

C’est le marché sur lequel se fait la négociation directement entre l’acheteur et le vendeur (entre les représentants des deux et non publiquement). Les négociations sur ce marché a pour objet des volumes importants, et les intervenant sont généralement les institutionnels.

Pour analyser l’importance du marché boursier on utilise les données statistiques suivantes :

1. Le nombre de sociétés cotées (au Maroc 75).
2. La capitalisation boursière, qui peut être défini comme étant la somme des cours multiplié par leurs valeurs, il sert à comparer les bourses internationales.
3. On peut même calculer le ratio suivant pour analyser l’importance du marché.
4. Les indices boursiers : MASI et MADEX, pour le MASI c’est un indice boursier général, dans lequel on trouve les 75 titres cotés. Et le MADEX ne tient compte que des titres les plus liquides.

1. Les crédits peuvent être étudiés : soit par terme (court, moyens, longs) ; soi par objectifs (mobiliers, auto, consommation). [↑](#footnote-ref-2)
2. Les dépôts à vue constituent la principale ressource bancaire. [↑](#footnote-ref-3)
3. Les OPCVM sont de quatre types :

   **les OPCVM monétaires** spécialisés en placement dans le marché monétaire.

   **les OPCVM** **actions.**

   **les OPCVM obligations.**

   **les OPCVM diversifiés.**

   Juridiquement les OPCVM sont de2 type :

   **les SICAV** des sociétés d’investissement à capital variable, celui –ci varie d’une manière continue en fonction des sorties et des entrées des investisseurs, ce sont des sociétés anonymes ayant personnalité morale, et leurs capitales varie en permanence.

   **Le FCP** les fonds communs de placement ces organismes non pas de personnalité morale.

   L’importance des OPCVM, c’est principalement la gestion des portefeuilles (par conséquent du risque financier) par des spécialistes. L’acquisition des titres OPCVM se fait par le prix d’entrée, la vente se fait par le prix de sortie, qui est toujours supérieur au premier. D’où l’obligation d’évaluer en permanence la valeur de ces titres. Les investisseurs doivent payer des frais d’entrée et des frais de sortie. [↑](#footnote-ref-4)
4. Le marché monétaire : c’est le marché des capitaux à court terme, sur ce marché se fait la négociation des TCN (les titres de créances négociables), à savoir les bons de trésor à court terme émis par le trésor public ; les billets de trésorerie émis par des entreprises non financières ; les certificats de dépôt émis par les banques ; et les BSF (bons de sociétés de financement).

   Le marché financier c’est le marché des capitaux à long et moyen terme : sur ce marché se fait l’émission et la négociation des valeurs mobilières à savoir des actions et les obligations. [↑](#footnote-ref-5)
5. L’affacturage : une activité assimilés aux opérations de crédit, c’est une activité de recouvrement des créances. Mais il n’est pas développée car il est sélectif et les petites entreprises ni recourt par elles ont un attachement à sa clientèle. [↑](#footnote-ref-6)
6. Voir des contreparties : les avoirs extérieurs nets. [↑](#footnote-ref-7)
7. Avant la banque devait avoir deux comptes : un spécial et un courant. Maintenant un seul compte courant et ces comptes sont désormais rémunérés (la libéralisation) avec un taux de 0,75(faible). [↑](#footnote-ref-8)
8. La banque centrale demande comme garantie 60 % de titres publics de la quantité de monnaie demandée. [↑](#footnote-ref-9)
9. C’est conjoncturels, le premier à utiliser (ces rapides) avant les autres instruments. [↑](#footnote-ref-10)
10. La banque centrale est la corde que 47 % de la quantité demande de le reste de l’est encore vente au marché interbancaire [↑](#footnote-ref-11)
11. Pour évaluer le rôle de ce marché dans le financement de l’économie, on étudie un ensemble d’indicateurs statistiques dont notamment : la capitalisation boursière/PIB. [↑](#footnote-ref-12)
12. Dans la réforme en prépare l’ouverture du capital social aux intervenants des aux institutions. [↑](#footnote-ref-13)
13. Un ordre boursier peut être donné de deux manières

    Un ordre en mieux : C’est l’ordre dans lequel le donneur d’ordre ne fixe aucun prix est dans ce cas l’exécutions doit se faire aux prix courant du marché.

    L’ordre à court limité : dans ce cas le donneur d’ordres fixe le prix avec lequel il souhaite l’exécution, s’il s’agit d’un ordre d’achat : la société boursière ne doit exécuter l’ordre qu’avec un cours inférieur ou égal au cours fixé par le donneur d’ordre. Au contraire s’il s’agit d’un ordre de vente : la société ne peut exécuter qu’avec un cours supérieur ou égal à celui fixé par le donneur d'ordre.

    On peu ajouter parfois la remarque suivante : L'exécution doit être totale ou pas du tout.

    Pour être accepté un ordre doit avoir les informations suivant :

    la quantité de titres.

    la date de la séance.

    la durée de la validité de l'ordre, celle -ci doit être comprise entre 24h et 30 jours.

    Ses ordres sont donnés à un collecteur d'ordre qui est généralement la banque qui va transmettre à son tour l'ordre à la société boursière, le deuxième type de collecteurs d'ordre.

    Ces ordres peuvent être transmis soit par poste, soit par informatique, soit par téléphone ou fax, mais ils doivent être enregistrés.

    Le cours boursier c’est le prix du marché qui résulte de la confrontation de l’offre et de la demande des titres pour fixer un prix d'équilibre avec lequel les ordres doivent être exécutés. Cette confrontation est ce qu'on appelle la cotation.

    La cotation se fait de trois manières :

    la cotation au fixing : qui est une forme de cotation réservée aux titres faiblement liquide c'est à dire rares sur le marché dans ce cas la cotation ne se fait qu'une seule fois par séance (9h00 à 15h00).

    le multi fixing : réservé à des titres moyennement liquides et dans ce cas en fait la cotation deux à trois fois par séance (au Maroc 2 fois).

    la cotation en continu : réservée aux titres plus liquides c'est à dire les plus demandés et les plus offerts sur le marché dans ce cas en fait n fois la cotation. [↑](#footnote-ref-14)